

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES
 SESSION DU 14 DECEMBRE 2020.

AMENDEMENT BUDGETAIRE
 BUDGET PRIMITIF 2021

PRESENTE PAR LE GROUPE : RCES

| |
|--|
| Création d'un comité d'éthique régional |
|--|

Exposé des motifs :

Nous sommes à un moment clef de l'histoire de l'humanité où l'urgence environnementale et sociale nous impose d'inscrire nos politiques locales et internationales dans une démarche de résilience.

Pour faire face à ce défi, il est nécessaire de prendre conscience de notre co-responsabilité en tant qu'habitant d'un unique et même monde.

Chaque politique publique est susceptible d'avoir des répercussions négatives à l'autre bout de la planète, il est donc de notre devoir pour l'intérêt général aujourd'hui et demain, de veiller à rendre vertueuses nos décisions tant en matière de politique locale qu'internationale.

Nous proposons donc la création d'un comité d'éthique régional destiné à contrôler et guider les politiques publiques régionales qui ont un impact direct ou indirect à l'échelle internationale, afin de les rendre compatibles avec les enjeux de justice sociale et environnementale.

Impact budgétaire de l'amendement

| Nature des crédits | Modification proposée | Imputation |
|---------------------------|-----------------------|---|
| Autorisation d'engagement | 150 000 € | Chapitre 930 Sous-section 4 Rubrique 48 |
| Crédits de fonctionnement | + 50 000 € | Chapitre 930 Sous-section 4 Rubrique 48 |
| | - 50 000 € | Chapitre 938 Sous-section 8 Rubrique 81 |